

SILLY LE LONG

Mars 2016





Une année nouvelle

Monsieur le Maire a présenté ses vœux aux administrés, le samedi 9 janvier. Après les discours en présence de nombreuses personnalités départementales, un cocktail a été servi dans une ambiance agréable et conviviale.

EDITO DE MARS

Mes chers concitoyens,

Je souhaite en premier lieu attirer l'attention des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école en utilisant un véhicule automobile. Je vous demande de respecter la vitesse dans les rues adjacentes (rue du Stade, rue de Senlis et rue Buchet) et de respecter les règles de sécurité aux abords de l'école. Je rappelle qu'il est formellement interdit de stationner devant les barrières ; quitter ces lieux en marche arrière est très dangereux. Ne mettez pas la vie de nos enfants en danger ; nous constatons chaque jour de graves manquements à ces règles.

Quelle est la situation des dossiers en cours ?

Après de nombreuses démarches concertées avec les Maires des communes voisines, la dernière promesse du Sous-Préfet de réaliser ces travaux au plus tard le 31 mars, les résultats sont enfin palpables, les bretelles Sud de la Nationale 2 sont ouvertes.

Désormais vous pouvez accéder plus facilement et plus rapidement à notre village en venant de Paris. Il est également possible de se rendre à Nanteuil-Le-Haudouin, Crépy-en-Valois, Soissons ou l'une des communes située sur ce trajet, en empruntant la N2 ; l'accès est facile, la voie d'accélération suffisamment longue pour s'engager en toute sécurité.

Compte tenu de l'état actuel de la VC4/VC6 (route Silly/Nanteuil), je vous recommande d'emprunter cette bretelle pour vous rendre à Nanteuil-Le-Haudouin.

Comme je l'ai indiqué dans mon précédent édito, la deuxième partie des travaux relatifs à l'échangeur (c'est-à-dire la réalisation des bretelles "Nord", côté Montagny) devrait se concrétiser au premier semestre 2017, selon les informations communiquées par le Préfet de l'Oise (réunion du 19 octobre à Laon) et réitérés par le Sous-Préfet lors de notre réunion du 4 novembre 2015 à Senlis.

S'agissant de la route VC4/VC6, les études sont terminées mais des difficultés sont apparues s'agissant des possibilités d'attribution des subventions par le Conseil Départemental. Je me suis donc rendu à Beauvais, accompagné de Gilles Sellier (Maire de Nanteuil-Le-Haudouin), afin de rencontrer le Directeur de cabinet d'Edouard Courtial (Président du Conseil Départemental) et défendre notre dossier. Nous avons obtenu satisfaction, toutefois nous devons modifier notre dossier afin de présenter deux tranches de travaux pour ne pas subir un plafonnement des subventions. Cela nécessitera une nouvelle délibération du Conseil Municipal dans les prochains jours et la signature d'un avenant à la convention signée le 10 novembre 2015 avec la commune de Nanteuil-Le-Haudouin. La demande de subvention sera déposée prochainement, dès réception de l'accord, nous serons en mesure de lancer un appel d'offres pour engager la réalisation de la réfection.

Les modifications apportées récemment par la commune sur le bassin de rétention des eaux de pluies donnent satisfaction, malgré de très grosses intempéries, les fossés ne provoquent plus d'inondation sur la route du Plessis Belleville (VC5) comme cela était constaté depuis plusieurs années.

Des travaux importants ont été réalisés par les services techniques pour rénover deux appartements de la commune situés dans le groupe scolaire, cela contribue à l'entretien de notre patrimoine.

S'agissant du très haut débit, la municipalité ne souhaitait pas s'engager financièrement sur le déploiement de la fibre optique tant que le coût de la route de Nanteuil /Silly n'était pas connu ; par ailleurs le montage financier sous forme de prêt pour un coût de 261 000 euros sur 25 ans proposé par l'ex Conseil Général posait problème (taux et durée de l'emprunt). Deux faits nouveaux : 1) Ce montage financier a été remis en cause par la Cour des Comptes, 2) la municipalité dispose désormais d'un chiffrage relatif à la réfection de la route VC4/VC6. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion sur l'adhésion au SMOTHD.

Lors des élections municipales, nous avons pris l'engagement de communiquer sur nos actions, tel est toujours notre objectif à travers nos réunions, cet édito et l'ensemble de ce bulletin. Cela n'interdit pas de venir à notre rencontre comme certains d'entre vous l'ont déjà fait ; aussi je reste à votre disposition, ainsi que mes adjoints, pour vous recevoir en mairie. Il nous est très agréable de rencontrer les habitants de notre village pour échanger, recueillir leur point de vue, leurs propositions ; alors n'hésitez pas ...

Bien cordialement

Daniel LEFRANC

Maire

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Enquête publique relative à l'échangeur de la Nationale 2

Le Conseil Municipal a approuvé les conclusions du Commissaire enquêteur.

Décision modificative au budget communal

- Achat d'un ordinateur et de logiciels métiers « administrés », « gestion du personnel » et « gestion citoyens » installation et mise en service, 3 660 €
- Remise en état d'une salle de douche 900 € (logements situés aux Ecoles)
- Remplacement d'hydrants 5 500 €
- Changement des tapis locaux communaux 1 500 €
- Achat de trois escabeaux 200 €

Cantine

Le tarif cantine augmente de 10 cts par repas à compter du 1er janvier 2016 (soit 1,60 € par mois et par enfant) pour pallier aux augmentations des charges de fonctionnement de la cantine et aux 7 cts d'augmentation appliqués par le prestataire entre 2010 et 2015.

TIPI

La commune a envisagé dans sa séance du 21 septembre 2015 la mise en place du TIPI, système qui devait permettre une simplification des paiements cantine, les parents pouvant effectuer leur règlement par carte bleue en ligne, 24h/24 et 7j/7.

A ce jour, cette mise en place annoncée sans coût supplémentaire est en suspens, la commune devant finalement s'équiper de logiciels à hauteur d'environ 4 000 €. L'étude se poursuit auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

CCPV

Nicolas CORNIQUET est élu membre suppléant de la commune auprès de la CCPV.

Aménagement du temps de travail après avis du Comité technique paritaire

Secrétaire de mairie : travail hebdomadaire de 35h avec congé le vendredi après midi.

Adjoint administratif : travail hebdomadaire de 35h avec congé le lundi après midi.

Service technique : travail hebdomadaire de 37h50 avec congé d'une journée toutes les trois semaines.

Service cantine : travail hebdomadaire de 35h avec congé le mercredi matin

Atsem : travail annuel de 1 294,66h réparties sur la période scolaire avec congé durant les vacances scolaires.

Pass permis

Le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du Pass permis citoyen. Le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans, sans condition de revenus, en compensation d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le jeune intéressé devra retirer un dossier auprès du Conseil Départemental et prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire, au cas où il souhaiterait effectuer son service citoyen auprès de la Mairie de Silly le Long.

Avis sur le projet d'épandage de Calcifiels déposé par la Société Greenfield

Le dossier présenté était consultable en mairie et a fait l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le projet d'extension du périmètre d'épandage du Calcifiel sur le territoire des 249 communes de l'Aisne et des 102 communes de l'Oise, considérant que les risques présentés par cette activité sont de nature à mettre en danger l'environnement et à engendrer des nuisances pour les riverains.

Demande de subvention pour la réhabilitation de la chaussée entre Silly le Long et Nanteuil le Haudouin

A la date du 1er décembre, et au terme des études réalisées par l'ADTO, le coût des travaux de réhabilitation de la VC4/VC6 est estimé à 571 000 € HT, soit 685 200 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le projet des travaux présentés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

(des modifications ont été apportées par l'ADTO, qui feront l'objet d'une nouvelle délibération début mars 2016)

Classement de chemins de rétablissement dans le domaine public communal suite aux travaux de mise à 2x2 voies de la RN2

La DREAL Picardie a réalisé l'aménagement de la RN2 à 2X2 voies entre Le Plessis Belleville et Nanteuil le Haudouin ; une partie de ces aménagements a consisté en la réalisation de chemins de rétablissement parallèles à la RN2 sur le territoire de la commune ; ces chemins doivent être classés dans le domaine public communal de Silly le Long, la commune acceptera ces chemins après la réalisation de l'échangeur Nord et sous réserve de remise en état.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

CCPV

La loi NOTRE prévoit un renforcement des compétences des Communautés de Communes. Les schémas de mutualisation doivent prévoir l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux à mettre en œuvre. Ces conventions peuvent notamment avoir pour objet la mise à disposition d'un service ou la constitution d'un service unifié.

Plusieurs modalités de mutualisation sont prévues par la loi soit :

- Un transfert automatique du ou des services et la charge de sa mise en œuvre à la Communauté de Communes,
- La création, au sein de la communauté, de services communs,
- La mise à disposition,
- La passation de conventions de prestations de services.

L'objectif du projet de mutualisation sur lequel le Conseil est appelé à se prononcer se décompose en deux phases :

Mutualisation :

- L'urbanisme depuis mars 2015 à laquelle Silly le Long a déjà souscrit.
- Les groupements de commandes.

Mutualisation à long terme :

- Aspects juridiques.
- Gestion des ressources humaines.
- Ingénierie financière.
- Communication.
- Transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à l'horizon 2020.

Le Conseil Municipal a décidé de surseoir à toute décision en attendant des précisions complémentaires de la CCPV.

Avis sur projet de fusion du syndicat des eaux (SDCI)

Un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Ce schéma prévoit notamment les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats existants.

Considérant que la commune de Silly le Long est concernée par le projet de SDCI et notamment par la proposition n°9 relative à la fusion de 11 syndicats sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Le Conseil Municipal a considéré que la loi n'impose pas d'anticiper une éventuelle prise de compétence eau par les établissements publics de coopération intercommunale ; que les travaux toujours en cours au sein de la Communauté de Communes du Pays de Valois sur le schéma directeur d'adduction d'eau potable ne prévoient pas la fusion de l'ensemble des syndicats du territoire, ni la prise de cette compétence ; que la diversité des situations relatives à l'adduction d'eau sur le territoire est telle qu'il n'y a été démontré d'intérêt sur le plan technique, financier ou de la sécurité d'approvisionnement, à fusionner en une seule entité l'ensemble des syndicats ; qu'il y a lieu préalablement à toute décision éventuelle que les syndicats ou communes devant effectuer des travaux de mise à niveau les réalisent ; a émis un avis défavorable à la proposition 9 relative à l'anticipation de la fusion de 11 syndicats d'eau sur le territoire de la CCPV.

Rétrocession à la CCPV des terrains dédiés à la réalisation d'une zone d'activité au nord de la nationale 2

La commune de Silly le Long fait partie du SCOT du Pays de Valois qui prévoit la création d'une future zone d'activités sur le territoire de Le Plessis Belleville et Silly le Long. La concrétisation de ce projet reste cependant soumise à la réalisation d'un échangeur d'accès à la RN2 sur la commune.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet sous réserve que préalablement à la rétrocession de ces terrains à la CCPV, la répartition du produit de la fiscalité soit organisée en concertation avec la Communauté de Communes ; que la commune reste associée aux choix des entreprises destinées à s'implanter sur le territoire communal, compte tenu de l'impact sur l'environnement et la vie des administrés ; qu'une étude soit conduite afin de mesurer l'impact de cette décision sur l'activité des exploitations agricoles concernées.

Loyer du logement communal

Des travaux ont été effectués afin d'améliorer la qualité d'un logement situé 8 rue du Stade. Le loyer actuel, hors charges, est de 367,86€. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 390€ auxquels s'ajoutent 15 € de provision pour charges, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2016

•	Équipement cantine	2 500 €
•	Sono mairie	2 330 €
•	Matériel pédagogique école	2 250 €
•	Evier classe maternelle	1 100 €
•	Mobilier périscolaire	2 100 €
•	Aménagement bassin d'orage	2 000 €

Demandes de subventions

- Remplacement des vitres du hall d'entrée et des fenêtres salle multifonction côté cour mairie
- Rénovation de la plaque commémorative du monument aux morts
- Etanchéité de la toiture de divers bâtiments communaux

CCPV

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Les services décrits doivent être mis en œuvre sur la base du volontariat des communes, à l'exception du service de l'administration des droits du sol, déjà mutualisé, à la charge des communes mutualisées. Le Conseil Municipal accepte ce principe sous réserve que ces services soient à la charge des communes intéressées.

Remplacement temporaire du Secrétaire de Mairie

Une convention a été signée avec le Centre de Gestion pour le remplacement du secrétaire de mairie, à raison de 16h par semaine.

**L'intégralité des comptes rendus présentés ci-dessus
(du 21 septembre 2015 au 7 janvier 2016)
sont consultables, soit sur le site de votre collectivité,
mairie-sillylelong.com
soit directement à l'accueil de la mairie.**



TAXE D'URBANISME

Vous construisez une habitation ou un bâtiment annexe à cette habitation (abri de jardin, garage, remise, piscine, local piscine...).

Vous réalisez une extension de votre habitation.

Vous transformez une grange en habitation.

Vos travaux affectent le sous-sol.

Vous êtes susceptibles d'être redevables de la **taxe d'aménagement (TA)** en application des articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme. Cette taxe, en vigueur depuis le 1er mars 2012, se décompose en :

- une part communale,
- une part départementale.

La formule de calcul applicable est :

Assiette du projet x Valeur forfaitaire x Taux d'imposition

Assiette du projet :

Constructions (y compris garages) : surface en m² de plancher (= somme totale des surfaces closes et couvertes dont la hauteur de plafond est > à 1,80 m, mesurées au nu intérieur des façades, déduction faite des vides et trémies)

Piscines (enterrées ou pas) : superficie en m²

Aires de stationnement extérieures : nombre

Valeur forfaitaire :

Elles sont fixées par la loi et révisées au 1er janvier de chaque année. Pour 2016, elles sont de :

Constructions : 701 €/m²

Piscines : 200 €/m²

Aires de stationnement : 2000 €/place

Taux d'imposition :

Les taux de la commune et du département s'appliquent sur les mêmes assiettes et valeurs forfaitaires. Depuis 2012, ils sont de :

Taux communal : 5,00%

Taux départemental : 2,50%

Abattements :

Divers abattements sont prévus par la loi, en particulier :

un abattement automatique de 50% appliqué sur la valeur forfaitaire de la surface de construction (soit 350,5 €/m² en 2016) à concurrence des 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (surfaces existantes avant travaux comprises).

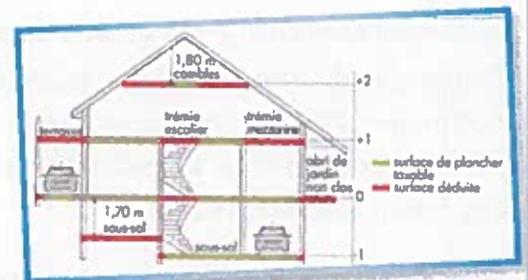
Exonérations :

Certaines constructions et aménagements sont exonérés de plein droit, tels que :

les locaux d'habitation et d'hébergement financés avec un PLAI, ou les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m².

D'autres sont facultatives, sur décision des communes et conseils généraux.

Le conseil municipal a exonéré les abris de jardin à partir du 1^{er} Janvier 2015



Les imprimés à compléter :

Afin d'obtenir le calcul de votre taxe au plus juste, vous devez renseigner avec précision l'imprimé de demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que la Déclaration des Eléments Nécessaires au Calcul de l'Impôt (DENCI) :

- date et lieu de naissance des demandeurs ou n° SIRET et coordonnées du représentant légal,
- surface taxable existante avant travaux sur l'ensemble de la propriété, et surface taxable créée,
- ventilation des surfaces par type de financement (PTZ, autre...),
- ventilation des surfaces par destination (résidence principale, secondaire...),
- nombre de places de stationnement extérieur,
- date et signature.



Exemple de calcul de taxe d'aménagement :

Extension de 60 m² de surface taxable d'une maison existante de 90 m² en résidence principale, construction d'une piscine de 25 m²

et d'un abri de 2 places de stationnement extérieures à l'habitation

		ASSIETTE x TAUX	VALEUR FORFAITAIRE x	Total
Part communale	Surface taxable ≤ 100 m ²	10 m ²	x 350,5 €/m ²	x 5,00% = 175,25 €
	Surface taxable > 100 m ²	50 m ²	x 701 €/m ²	x 5,00% = 1 752,50 €
	Bassin de piscine	25 m ²	x 200 €/m ²	x 5,00% = 250 €
	Places de stationnement ext.	2	x 2000 €/pl	x 5,00% = 200 €
Part départementale	Surface taxable ≤ 100 m ²	10 m ²	x 350,5 €/m ²	x 2,50% = 87,6 €
	Surface taxable > 100 m ²	50 m ²	x 705 €/m ²	x 2,50% = 881,25 €
	Bassin de piscine	25 m ²	x 200 €/m ²	x 2,50% = 125 €
	Places de stationnement ext.	2	x 2000 €/pl	x 2,50% = 100 €
		Total taxe aménagement		3571,6 €
		Frais de gestion (3%)		107 €
		Imposition totale		3678,6 €

Quand payer la taxe ?

Les taxes d'un montant ≤ 1500 € sont recouvrables en une fois, au plus tôt à l'expiration du délai de 12 mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Pour les montants > 1500 €, le paiement s'effectue en 2 fractions égales à acquitter au plus tôt à l'expiration du délai de 12 et 24 mois.

Lien utile pour la simuler le calcul de la taxe d'aménagement de votre projet :

<http://www.territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571>

RAPPEL IMPORTANT

Une directive de 2015 du **Préfet de l'Oise** rappelle aux Maires d'effectuer des tournées d'inspection régulières pour détecter les infractions d'urbanisme au titre des actions pré-judiciaires.

Le droit de visite est prévu à l'article L461-1 du code de l'urbanisme.

Nous vous demandons de **régulariser** rapidement par des déclarations d'urbanisme toutes les surfaces bâties, les aménagements de combles, etc... qui ne seraient pas déclarés.

Pour les travaux non terminés depuis plusieurs années, nous vous demandons de communiquer rapidement un délai de fin de travaux.

Exemples d'infractions :

Un mur en parpaings non revêtu d'un enduit est une infraction au PLU.

Une construction précaire effectuée avec des matériaux de récupération est une infraction au PLU.

L'évacuation des eaux pluviales sur le domaine public ou dans le réseau d'eaux usées, d'une construction édifiée après 1999, est illégale.

Nicolas CORNIQUET



Déclarations Préalables de Travaux acceptées

Mr MUNSCH, 85 Grande Rue : réfection de la toiture, de la façade et pose de vélux

Mr NORMAND, 5 Rue de Saint Pathus : remplacement des volets, fenêtres, portails et clôture

Mr VINCENT, 17 Grande Rue : réfection de la toiture d'un hangar agricole

Mr MANDRET, 13 Rue des Moulins : aménagement de combles et pose de 3 vélux

Mr NEVEU, 19 Rue des Moulins : aménagement de combles et pose de 4 vélux

Mme BENELUZ, 2 bis Rue Marcel Trumel : remplacement de la porte du garage

Mr LECOINTE, 15 Rue des Moulins : modification de la clôture et remplacement du portail ; isolation thermique par l'extérieur de la maison et ravalement

Permis de Construire accepté

Mme HABASQUE, 4 Bis Grande Rue : maison individuelle

ANNEE 2015

Naissances

Lara JASNOWSKI le 18.01.15

Timoty NORMAND le 21.01.15

Lucie RUE le 13.06.15

Lihya ROCK le 22.10.15

Mariages

Fabio LEVA & Clémence RENALDIN le 13.06.15

Philippe UTRILLA-GARCIA & Lauren MARTINEZ le 05.09.15

Sébastien VAN DER EECKEN & Nathalie TOURMAN le 03.10.15

Serge MANZONE & Sandrine BIGARÉ le 19.12.15

Décès

Elodie DAUDIER le 14.02.15

Sophie FRYDZINSKA veuve NOWAK le 01.06.15

Bernard KACZMAREK le 06.06.15

Rosalie MARCHETTO épouse BONNAY le 23.07.15

Anna JOZEFOWICZ veuve TEULET le 03.08.15

Jean-Jacques HERBAUT le 05.09.15

Irène CHARPENTIER veuve VERGLAS le 23.09.15

Jeannine PAKLIKOWSKI veuve NORMAND le 25.11.15

SILLY-LE-LONG

SALLE MULTIFONCTION

SAMEDI 12 MARS

LOTO

ORGANISE PAR L' A.S. SILLY-LE-LONG

OUVERTURE DES PORTES : 18H45

LOTS : TELEVISEUR LCD, VTT, SMART BOX PLANCHA,
TABLETTE TACTILE, TENTE DE CAMPING,
BONS D'ACHATS, ETC

LE CARTON : 4 €, les 3 : 10 €, LES 5 : 15 €, LES 7 : 20 €

RESERVATION : 06 83 41 83 29

06 65 35 90 89

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



AMICALI SPORTIVE SILLY LE LONG



Affiliation FFF N°502657
Stade "Louis Bocquet"
N° 3.431 - Catégorie C
Couleurs: Tango et Bleu

Fondateur Louis BOCQUET - 1926

Secrétaire :
PICCOLO Antonio
6 rue Marcel Trumel
60330 SILLY-LE-LONG
Tél : 03.44.88.06.28
Port : 06.83.41.83.29

Silly-le-long le 17 Février 2016

PLANNING MANIFESTATIONS A.S. SILLY-LE-LONG

Samedi 12 mars : Loto à la salle multifonction à partir de 18h45

Jeudi 5 Mai : 90 ans de l' A.S. Silly-le-Long à partir de 10h00 au stade Louis Bocquet

en Juin : tournoi débutants et tournoi de sixte au stade Louis Bocquet les dates définitives restent à définir .

90 ANS DE L' A.S. SILLY-LE-LONG

PROGRAMMATION DES MATCHS

10H00 : catégorie U18

11H15 : catégorie Vétérans

13H00 : catégorie Débutants découverte et évolution

14H00 : catégorie U15

15H00 : catégorie Séniors B et C

16H30 : catégorie Séniors A

Le bureau de L' A.S.Silly-le-Long

LES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE OFFERTES PAR LA MUNICIPALITE

Le samedi 28 novembre a eu lieu le repas de fin d'année pour nos aînés, un bon moment de convivialité où nous nous sommes retrouvés autour d'un bon repas pour échanger, nous amuser et danser dans une bonne ambiance festive.

Quelle belle journée ! Merci à tous les participants. Nous avons eu évidemment une pensée pour ceux qui n'ont pas pu être présents ce jour là .



Le 11 décembre, nous avons rencontré une nouvelle fois, pour notre plus grand plaisir, nos seniors lors de la distribution des colis de Noël .

Pour les personnes résidant désormais à la maison de retraite de Nanteuil le Haudouin, et que nous n'oublions pas, une visite leur a été faite à l'occasion de la nouvelle année .

Danièle CHABOT

Entre-temps le Père Noël est passé par là, le 12 décembre. Une matinée bien remplie, avec un spectacle de magie qui a enchanté petits et grands, offert par Fêtez Silly. Puis le Père Noël est apparu avec sa hotte pleine de jouets et de chocolats. La matinée se termina vers midi par un goûter.

Merci pour votre présence, merci aux élus pour leur dévouement à organiser ces moments agréables et joyeux.

Fabienne SCHMITTBIEL



ET PENDANT CE TEMPS

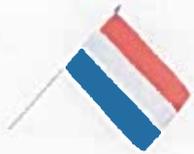
Le car pour l'Alsace s'apprête à partir. Le week-end du 5-6 décembre fût bien agréable. Décidément le soleil est toujours au rendez-vous, normal c'est compris dans le prix. Nous avons visité les charmants villages du Haut-Rhin dans l'ambiance de Noël, avec les décorations toujours aussi fabuleuses : Colmar, Riquewihr réputé pour sa maison du Père Noël, Ribeauvillé et sa cave, en passant par Kaysersberg et sans oublier les bons repas alsaciens bien arrosés. Un week-end d'évasion dans ce monde chaotique.

Je vous dis à bientôt, toujours avec plaisir !

Les membres de Fêtez Silly

PS : Notre enthousiasme nous a fait « Zapper » la photo de groupe.





FÊTEZ SILLY PROPOSE

DU 1^{er} AU 2 OCTOBRE 2016

(Nombre de places : 49)

UN WEEK-END DEPAYSANT AU LUXEMBOURG



1^{er} jour :

Départ de Silly Le Long vers 05h30 (place de la Mairie) en direction du Luxembourg.

Pause petit déjeuner en cours de route.

Arrivée dans la matinée à Luxembourg-ville.

Ballade en petit train touristique pour découvrir de manière originale la ville.

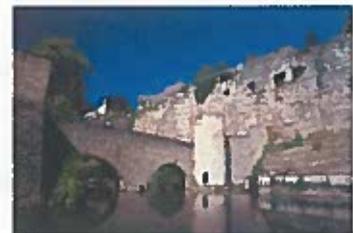
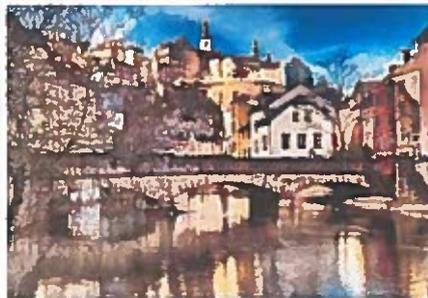
Déjeuner dans un restaurant de la ville.

L'après-midi, visite guidée de la ville en compagnie d'un guide local avec visite des casemates du Bock.

Petit temps libre pour du shopping ou une découverte personnelle de la cité.

Installation à votre hôtel dans les environs de Luxembourg.

Dîner et nuit.



2^{ème} jour :

Petit déjeuner puis départ pour Remich.

Visite commentée dans une cave avec dégustation.

Embarquement sur une vedette pour un déjeuner croisière sur la Moselle.

Retour à Remich en fin de journée et temps libre dans la ville.

Départ pour votre région. Arrêt dîner en cours de route.

Arrivée en fin de soirée vers 23h30 à Silly-le-long.



Le prix comprend :

- Le transport en autocar de Grand Tourisme,
- La pension complète du petit déjeuner du 1er jour au dîner du 2ème jour
- Le logement en chambre double en hôtel 3***
- Les visites et excursions mentionnées au programme
- L'assurance assistance rapatriement

Ce prix ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles et pourboires éventuels
- Le supplément chambre individuelle (25 € par personne).

Inscription en Mairie

Prix par adulte 280€ (Avril 90€, Juin 90€, Août 100€)

Adulte extérieur 305€ (Avril 100€, Juin 100€, Août 105€)



INSCRIPTION AU WEEK END LUXEMBOURG

Les personnes suivantes s'inscrivent au week-end du 1^{er} /2 octobre 2016

Organisé par Fêtez Silly :

NOM ET PRENOM	TEL FIXE	TEL PORTABLE

Un chèque de 90€ x =€ débité fin Avril 2016

Un chèque de 90€ x =€ débité fin Juin 2016

Un chèque de 100€ x =€ débité fin Août 2016

Pour les Externes

Un chèque de 100€ x =€ débité fin Avril 2016

Un chèque de 100€ x =€ débité fin Juin 2016

Un chèque de 105€ x =€ débité fin Août 2016

Chèques à l'ordre de Fêtez Silly.

Date et Signature



La Fête Foraine aura lieu du samedi 30 avril 14h 30
au mercredi 4 mai 19h.

Une distribution de tickets offerts par la Municipalité, se fera lundi 2 mai
salle du Conseil Municipal, à 17h pour les enfants de 3 à 16 ans.

A l'occasion de cet évènement Fêtez Silly organise un repas champêtre

Samedi 30 avril à 18h30 dans la cour de la mairie ou la salle multifonction, suivant le temps.

Repas à 12€, comprenant un kir ou verre de vin, buffet froid, fromage, gâteau.

Buvette sur place

Un repas réservé, un ticket manège ou auto gratuit

Réservation jusqu'au mardi 26 avril.

Inscription et réservation en mairie

Nom et prénom	Tel Fixe	Tel portable

Chèque de 12€ x = €

A l'ordre de Fêtez Silly



AUTOUR DU CHOCOLAT



Exposition et Atelier présenté par LAURENCE



L'exposition aura lieu à la Bibliothèque le samedi 12 mars de 10h00 à 12h00
et le mercredi 16 mars de 15h00 à 18h00

L'atelier chocolat pour tous les âges est prévu le mercredi seulement.

Prévoir 1h00 avant de démouler votre fabrication .

Venez nombreux vous régaler !

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la bibliothèque

Les mercredis de 15h00 à 18h00

Les samedis de 10h00 à 12h00

Un nouveau service multimédia vous est proposé au sein de la bibliothèque (DVD,CD)



A 18 ans à Silly Le Long, créer son entreprise et la développer, c'est possible

La municipalité est heureuse de vous présenter la plaquette de Julien CAUDRON.

Nous lui souhaitons bonne réussite dans son projet.

« L'entreprise MécaSport grafik a été créée début octobre 2014, puis le site a été mis en ligne le 13 octobre 2015. Jeune et passionné de moto, à la recherche de nouveautés et du meilleur service pour vous satisfaire sont mes priorités.

Je suis spécialisé dans la personnalisation sur tout support, moto quad, véhicule, enseigne, flyers, cartes de visite etc.....

MécaSport est situé à Silly le long

Téléphone : 06 26 06 29 60

Site internet : www.mecasport-grafik.com

Page facebook : MécaSports Grafik »

Quelques créations :





Organise sa brocante annuelle

Le 3 Avril 2016

à SILLY LE LONG

Place de la Mairie, rue Saint Jean et rue Marcel Trumel

de 7H00 à 18H00

Prix du mètre linéaire : 4,00 €

Professionnel : 10 €

RESTAURATION SUR PLACE

Inscription salle du Conseil mairie de Silly le Long
les samedis 26 mars et 2 avril de 9h30 à 12h00

(Fournir copie pièce d'identité, justificatif de domicile)

Possibilité par courrier : Fêtez Silly

5 rue Marcel Trumel 60330 Silly le Long

Contact : Marie Christine 06 63 94 40 62



Association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Pierre St Paul

de Silly le Long

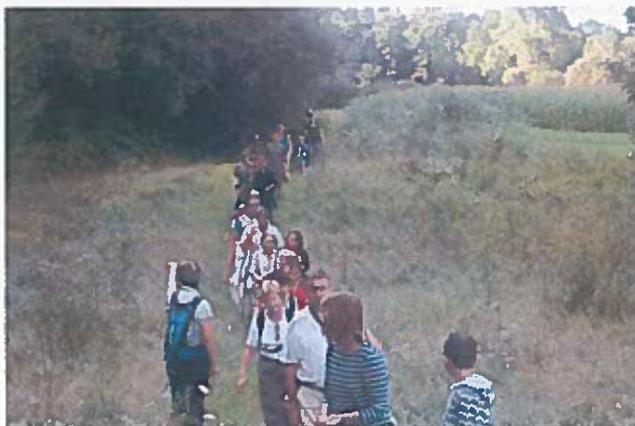
Le samedi 28 Mai 2016

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise organise sa 4ème marche d'initiative sur les chemins de Silly le Long, sur des distances de 6 et 10 kms avec 3 arrêts pour se ravitailler.

Le premier en eau, le second l'apéritif, le troisième les entrées et à l'arrivée grillade, dessert, buvette, tous les plats sont préparés par les membres de l'association.

Au début du mois de mai vous trouverez dans votre boîte aux lettres un bulletin d'inscription qui sera à nous retourner au plus vite, car les places seront limitées à 200 personnes.

Venez nombreux participer à cette organisation conviviale, qui connaît d'année en année une augmentation des participants.



Les travaux de jardin

En mars, les journées seront bientôt aussi longues que les nuits, les oiseaux s'égosillent... et ça pousse au jardin ! Pour profiter de belles floraisons et de récoltes généreuses, effectuez dès maintenant les nombreuses tâches qui s'imposent un peu partout au jardin.

La végétation progresse très vite... Il vous sera ensuite difficile de rattraper si vous n'intervenez pas rapidement.



Jardin fruitier

- ◇ Pulvérisez du soufre mouillable sur les abricotiers et les pêchers.
- ◇ Rabattez de moitié les framboisiers
- ◇ Plantez les arbres en conteneur
- ◇ Griffez la terre au pied des arbres
- ◇ En terre acide, épandez de la cendre de bois tamisée à l'aplomb des branches : 1kg pour 10 mètres carrés.

Arbustes

- ◇ Plantez les arbustes de haie, avant leur départ en végétation.
- ◇ Plantez les azalées, les rhododendrons et camélias et tenez la terre humide.
- ◇ Déplacez en motte les sujets qui ne sont pas à leur place. Il est trop tard pour les déplacer à racines nues.
- ◇ Pulvérisez du soufre mouillable ou de la bouillie bordelaise sur les conifères sensibles au dépérissement.
- ◇ Apportez de l'engrais à libération lente au pied des haies un peu frêles.
- ◇ Taillez les espèces à feuilles persistantes qui prennent trop de place.

- ◇ Taillez les hortensias à grosses fleurs au dessus des plus gros bourgeons. Coupez courts les autres variétés.
- ◇ Posez un arrosage automatique au pied des haies.

Fleurs

- ◇ Plantez les vivaces en godet et paillez le pied des plus frileuses.
- ◇ Nettoyez les touffes dont les tiges ont séché pendant l'hiver.
- ◇ Brulez les graminées vivaces (assurez vous de la sécurité de l'opération, vérifiez qu'aucun animal : hérisson, lézard, orvet, crapaud, ne niche dans la touffe). Munissez-vous d'un arrosoir plein. Enflammez le cœur de la plante et laissez se consumer quelques instants. **Attention, le feu de paille est rapide.** Lorsque la cendre de la touffe est noircie, arrosez jusqu'à détremper le sol. Cela évite toute reprise du feu mais fait surtout pénétrer les sels minéraux de la cendre au niveau des racines, ce qui est l'un des bienfaits du brûlage. Coupez les parties carbonisées inesthétiques. Les jeunes feuilles apparaîtront bientôt.

Potager

- ◇ Bêchez la terre à grosses mottes, puis passez la griffe.
- ◇ Sous abri, semez les choux à grosses pommes, les radis et les premières salades.
- ◇ En pleine terre, semez les carottes, les panais et les pois.
- ◇ Plantez les aromatiques, les fraisiers et les artichauts.
- ◇ En terre pauvre, apportez un amendement comme du fumier décomposé.

Et aussi

- ◇ Arrachez les herbes indésirables quand elles sont encore jeunes.
- ◇ Redessinez à la bêche les bordures du gazon
- ◇ Eliminez les ronces ou le lierre au pied des haies
- ◇ Préparez le sol pour vos futurs semis.
- ◇ Ratissez pour désherber les zones couvertes de gravier.
- ◇ Dans le gazon, arrachez pissenlit, plantain et autres rosettes avec la lame d'un couteau.

Josiane BESAIN

COTE CULTURE

La commission des sports, loisirs et culture vous propose une soirée veillée Brassens
samedi 19 mars, salle multifonction.

La municipalité de Silly le Long organise
une soirée **Georges Brassens**



Ouverture des portes 19 h 30

Salle multifonction
Silly le Long

Samedi 19 mars 2016

*De 20 h à 20 h 30 : La chorale des enfants scolarisés du CP au CM2
chante Brassens sous la direction de Laurence Munsch*

Suivra une veillée

Yves UZUREAU interprète Brassens

Places limitées

Réservation conseillée au 06 74 02 09 25 ou 03 44 88 18 05

Entrée libre, le chapeau passera dans le public pour l'artiste

INSCRIPTION A L'ECOLE

Les inscriptions à l'école auront lieu courant mai, auprès du secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture.

Vous devrez vous présenter muni du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille et suivant l'âge de l'enfant, d'un certificat médical ou d'un certificat de radiation.

Les nouveaux élèves de maternelle et leurs parents seront les bienvenus le 17 juin à 16h45 pour une visite de l'espace des maternelles.

INSERTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Nous sommes à la disposition des associations pour insérer des articles dans notre bulletin municipal. Nous remercions les bureaux de bien vouloir nous transmettre les informations trois semaines avant nos parutions fixées mi-mars et mi-novembre pour le gros bulletin, mi-mai, mi-septembre et mi-janvier pour les flashes.

Les articles sont à transmettre à :

l.haberer-muset-silly@orange.fr et silly-le-long@orange.fr

Prochaine transmission des articles : 23 avril dernier délai.

La commission de l'information

Bulletin édité sous la responsabilité du Maire : Daniel LEFRANC

Déléguée à l'information : Laurette HABERER-MUSET

Comité de rédaction

Daniel LEFRANC ; Nicolas CORNIQUET ; Laurette HABERER-MUSET ; Jean-Paul BOURQUIN ; Cathy SANCHEZ ; Fabrice SMITH ; Danièle CHABOT ; Fabienne SCHMITTBIEL ; Laurence MUNSCH ; Valérie DUCHESNE ; Damien VECTEN ; Josiane BESAIN ; Guillaume CHARTIER.

Daniel LEFRANC, Maire

Affaires générales, personnel communal

Et sous la responsabilité du Maire :

Nicolas CORNIQUET	chargé de l'urbanisme et des affaires scolaires
Laurette HABERER-MUSET	chargée des finances et du budget, de la cantine scolaire, de l'information et des affaires sociales
Jean-Paul BOURQUIN	chargé des travaux, de la sécurité, du cimetière et de la location de la salle multi fonction

ERRATUM

En décembre dernier, des colis ont été offerts, par la municipalité, aux séniors de notre village.

Une carte de vœux rédigée par vos élus devait être jointe dans ces colis par notre prestataire. Par erreur, ce dernier a inséré dans chaque présent un bristol établi pour le comité d'entreprise d'une société cliente.

Nous regrettons cette méprise et remercions nos séniors pour leur compréhension.

COURS DE CIRQUE ET TRAPEZE

Ouverture d'un cours cirque et trapèze à partir du mercredi 23 mars 2016 à la salle multifonction de Silly le Long, de 17h à 18h, pour les enfants et jeunes de 3 à 18 ans.

12 places sont disponibles.

Inscriptions et informations au 07.70.35.10.71.

Animé par l'association Circus Virus en partenariat avec la mairie de Silly-le-Long, le Centre Social Rural et Culture et Loisirs de Nanteuil-Le-Haudouin.



